

ANNEXE n°2 CONSIGNES DE TRI DECHETS AUTORISÉS

EN DÉCHÈTERIE

Les déchets acceptés :



MÉMO TRI à partir de 2022

DANS MON BAC OU SAC JAUNE DE TRI SÉLECTIF,
JE DÉPOSE EN VRAC ET VIDÉS :

- ✓ Les emballages en Aluminium-Acier
 - ✓ Les cartonnettes et briques alimentaires
 - ✓ Tous les emballages plastiques
 - ✓ **NOUVEAU : TOUS LES PAPIERS* !**
- * enveloppes, courriers, journaux, magazines...

Jour de collecte :

L M M J V

Semaine :

paire impaire



DÉCHETS MÉNAGERS

Je continue à les déposer dans mon bac,
comme avant.



Jour de collecte :
 L M M J V
Semaine :
 paire impaire

VERRE

Je continue à le déposer dans le point
d'apport volontaire de ma commune.



INFOS +

03 73 91 00 11

www.letonnerroisenbourgogne.fr

Rubrique : Gestion des déchets